

01 décembre 2022

# CREATION D'AMPERE

## Compte-rendu du CSE Extraordinaire du 28/11/2022 :

- En préparation à la consultation du 2 décembre 2022 sur la création d'Ampère, la direction a répondu à un certain nombre de nos questions lors de ce CSE extra.

Les réponses apportées ne nous ont pas permis d'avoir un avis éclairé et positif sur ce projet. En effet celles-ci sont trop peu détaillées concernant l'organisation et le volet social.

De plus, la direction explore encore plusieurs scénarios.

- En réponse à la demande d'une expertise par une OS locale, la CFE-CGC s'est prononcé défavorablement.

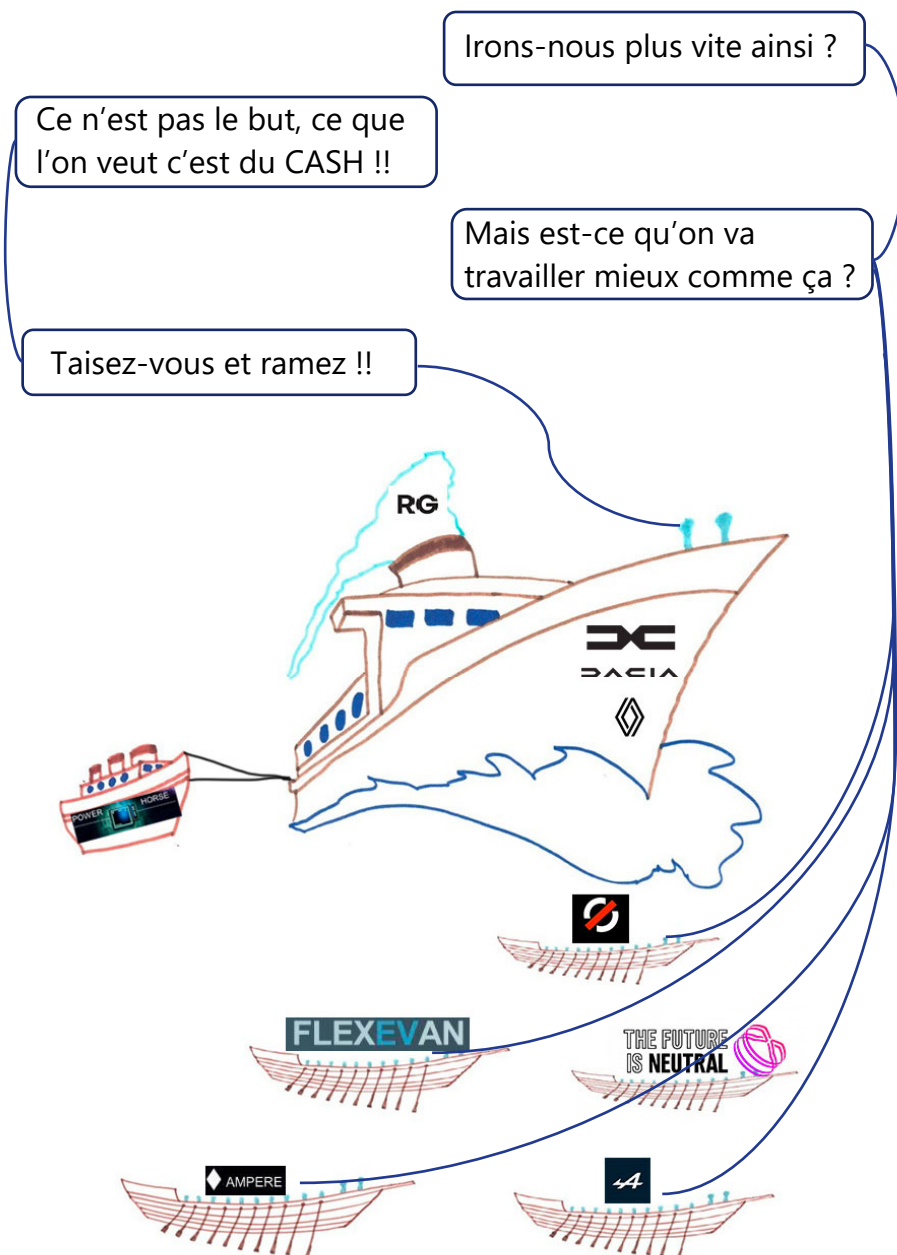
à ce stade, nous estimons ne pas en avoir besoin pour savoir que ce projet n'est pas abouti et qu'il y a encore trop de zones d'ombre !

De plus, en central, depuis juillet 2022, le CCSE a lancé une expertise qui étudie le projet Horse/Ampère dans sa globalité et informe les élus CFE-CGC en continu.

D'autres consultations de CCSE sont à venir, avec plus de précisions, espérons-le !!!

*Si vous avez des questions ou des retours à nous faire, contactez-nous à cette adresse : [cfecgctechno@gmail.com](mailto:cfecgctechno@gmail.com)*

La CFE-CGC votera **CONTRE** lors de l'information-consultation du CSE extra du vendredi 02/12/22



C'est pourquoi, la CFE-CGC de l'établissement de Guyancourt votera **CONTRE** ce projet lors de l'info-consult du CSE prévu le vendredi 2 décembre !

# Elections professionnelles 2<sup>nd</sup> tour - 2<sup>ème</sup> collège

les 5 et 6 décembre 2022

## Précisions pourquoi choisir la CFE-CGC aujourd'hui :

En complément de notre tract du 28 novembre 2022, quelques précisions sur les raisons pour le 2<sup>ème</sup> collège de choisir la liste CFE-CGC lors du 2<sup>nd</sup> tour des élections professionnelles.

La CFE-CGC est une organisation syndicale responsable et constructive mais jamais complaisante avec la direction lorsque que ses décisions ne sont pas favorables aux salariés. Pour rappel, lorsque la direction a décidé d'appliquer de manière unilatérale le transfert d'une partie des salariés de la maintenance en utilisant l'article 1224-1, la CFE-CGC a défendu et accompagné ces salariés dans leur mobilité interne et ainsi rendre au volontariat le transfert vers le prestataire, résultat : **tous les salariés ont pu rester chez Renault et conserver tous leurs avantages.**

Voter CFE-CGC c'est permettre à notre organisation de défendre au mieux vos intérêts spécifiques à nos métiers de l'ingénierie et tertiaires. Par exemple :

- **Défendre l'engagement d'embaucher 20% d'Etam.**  
La CFE-CGC a défendu l'inscription, dans l'accord Re-Nouveau 2025, l'embauche de techniciens. Pour la CFE-CGC, les ETAM sont la cheville technique de l'ingénierie. Nombre de postes peuvent et doivent être tenus par des techniciens.
- **Maintenir la reconnaissance des talents en poursuivant l'accord Reconnaissance.**  
L'ascenseur social est essentiel pour la CFE-CGC. La reconnaissance des ETAM à potentiel et des formateurs métiers doit se poursuivre.
- **Suivre la mise en œuvre de la nouvelle convention collective de la métallurgie.**  
La CFE-CGC surveille la bonne application et surtout compréhension de celle-ci par la direction et par vous-même. Cette nouvelle convention collective est un moyen pour contribuer à la reconnaissance des ETAM et doit permettre de mieux reconnaître le travail de chacun. Les ETAM occupant un poste de cadre doivent être reconnus comme tel !
- **Revendiquer des NAO en accord avec les efforts de chacun et avec l'inflation réelle.**  
La Direction tend vers un système de rémunération des ETAM similaire à celle des cadres, mais, sans aller trop loin dans la ressemblance !  
C'est pourquoi la CFE-CGC revendique que la reconnaissance des ETAMS soit faite au travers d'augmentations individuelles et d'une PPE (prime de performance ETAM) en pourcentage de brut annuel en allant au-delà des 400-700 ou 1000 euros.  
De plus avec le retour de l'inflation, la CFE-CGC revendique de véritables AGS à la hauteur de celle-ci. L'actionnariat salariés ne doit en aucun cas être utilisé pour cela.
- **Poursuivre le suivi et l'amélioration de l'accord Maitrise du Temps de Travail (MTT).**  
Depuis le premier confinement et la généralisation du télétravail, vos élus revendiquent l'évolution de la MTT. Tout comme sur site, l'ensemble des heures réalisés en télétravail doivent être compatibilisés.

**Pour toutes ces raisons et bien d'autres,  
choisissez la CFE-CGC.**

**Les résultats du premier tour ont montré que vous avez été plus nombreux qu'en 2018 à nous faire confiance et nous vous en remercions encore vivement.  
Pour le 2<sup>ème</sup> collège, nous appelons donc tous nos électeurs du premier tour à renouveler leur choix et tous les abstentionnistes à s'exprimer massivement les 5 et 6 décembre 2022**



**RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT**  
[www.cfecgc-intercentre-renault.fr](http://www.cfecgc-intercentre-renault.fr)